F 1 E 2 19796 C.

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 18327

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR ESCHASSERIAUX aîné,

Sur la célébration de l'anniverſaire du 10 août.

Séance du 16 thermidor an 7.

Représentans du Peuple,

Vous avez ſolemniſé avec un juſte enthouſiaſme le 14 juillet et le 9 thermidor : je viens rappeler à votre ſouvenir et à votre reconnoiſſance cette journée à

THE NEWBERRY LIBRARY

jamais mémorable, tant que la liberté respirera sur la terre. Le 10 août est l'acte le plus décisif de la révolution. C'est lui qui a créé la République, nos victoires, la grandeur et la puissance nationales. Que ce jour doit être cher à tout ce qui s'enorgueillit de porter le nom de Français !

Représentans, l'anarchie est horrible, sans doute, il n'y a qu'un sentiment universel à cet égard; il faut vouer à l'horreur des siècles les crimes dont elle a ensanglanté le monde : mais heureusement pour l'humanité, elle n'est point l'état naturel des peuples; c'est la fièvre ardente et passagère des révolutions, et l'affreux interrègne des lois.

Les Pisistrate, les Mazaniel, les Robespierre, et tous ces tyrans populaires, à quelque rang que leurs talens les aient placés, n'ont vécu qu'un jour dans l'histoire. La tyrannie de ces hommes féroces n'a duré qu'autant de temps qu'il en a fallu pour soulever l'indignation publique, et armer le bras qui devoit la renverser : le ciel, toujours juste, a creusé un tombeau sous les pas de l'usurpateur qui aspire à asservir ses concitoyens.

Mais, représentans, la royauté est la longue calamité des peuples : elle remplit l'histoire de ses crimes; elle a courbé sous son joug de fer les trois quarts du genre humain; le bras d'Aristogiton et de Brutus peuvent abattre un tyran populaire. Il faut toute la force d'une nation pour détruire la royauté dès qu'elle est enracinée dans les opinions, dans les préjugés, dans les habitudes d'un peuple, dans la profondeur des temps.

Si jamais les législateurs doivent consacrer une époque par la reconnoissance publique, c'est le jour qui a vu réduire en poudre un trône fondé sur dix-huit cents ans de servitude : il faut que le bruit de sa chûte retentisse dans les siècles, et qu'il soit l'effroi de tous les despotes qui voudroient s'élever sur les ruines de la liberté

publique. Quelle leçon, quel exemple, quel spectacle que le 10 août! Il me semble voir encore cette nuit, remplie des forfaits d'un roi parjure; ce palais regorgeant des assassins du peuple; ces bandes étrangères, marchant à travers les corps immolés des citoyens, assouvir la vengeance du despote sur les représentans du peuple; le temple des lois investi, les citoyens s'arrachant avec effroi de ses tribunes désertes; *tous les apprêts* d'un grand crime déployés autour de la représentation nationale.

Mais, ô génie précurseur de la République........ Dans ce jour qui devoit éclairer le tombeau de la liberté, je vois déja le canon foudroyer les murailles du tyran, ses satellites renversés, les lâches courtisans dispersés; je vois ces députés courageux de l'Assemblée nationale, immobiles, au fort du danger, sur leurs siéges, résolus de mourir pour leur pays, attendre avec fierté leur destinée durant la lutte du despotisme avec la liberté; je les vois, au bruit du canon, s'élancer à la tribune, pour y prêter le serment de l'égalité, et invoquer, mille fois, avec l'accent des ames libres, cette République dont nous avons le bonheur de jouir; je vois la victoire d'un grand peuple et ses immortelles destinées.

Voilà, représentans, des faits que vous devez redire aux générations tous les ans dans cette enceinte. Cette immortelle journée doit être gravée sur le front des temps. C'est sur-tout dans le moment où les cohortes des rois sont à nos portes, où de nouveaux Tarquins et des Porsenna menacent notre patrie, qu'il faut célébrer avec la plus grande solemnité l'époque du 10 août. Prouvons à nos ennemis qu'ils s'unissent en vain pour nous donner des rois, et que nous n'en recevrons d'eux que lorsqu'il n'y aura plus un seul Français dans la République.

210

Voici l'arrêté que je propose au Conseil :

L'anniversaire du 10 août sera célébré dans cette enceinte avec une solemnité digne de cette époque mémorable ;

Le président prononcera un discours analogue à la fête.

Les inspecteurs de la salle sont chargés de l'exécution des apprêts de cette solemnité.

La présente résolution sera communiquée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an 7.